

# **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2020**

Présents : MOSSER Mireille – JEHL Pascal – THOMANN Sabrina – UHL Christophe – SCHMIDT isabelle-  
EHRHART Elisabeth -HEINRICH Claude – CASPAR Lucien – DE SOUSA Muriel BARTH Claire –  
BALLAND Nathalie – LUNTHRINGER Sandra – KOPP Eric – KLEIN Arnaud – SELLET Angélique –  
DEICHLER Nathalie – STOECKEL Joël – WEBER Sylvain – HUCK Audrey – CROVISIER Catherine –  
EHRHART Katia

Excusés : SCHREIBER CORDON Damien ayant donné procuration de vote à MOSSER Mireille  
MATHIEU Arnaud ayant donné procuration à THOMANN Sabrina

Le Conseil Municipal se réunit à 19 heures 30 sous la présidence de Madame la Maire MOSSER Mireille.

L'avis en a été publié par affichage à la porte de la Mairie et la convocation datée du 22 septembre 2020 adressée aux membres du Conseil dans les délais prescrits par la réglementation en vigueur.

La Maire déclare la séance ouverte à 19 h 30 et souhaite la bienvenue à tous les conseillers municipaux.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2020**
- 2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
- 3. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES**
  - 3.1. Salle multisports – Avenant n°2 au lot n° 3 - Bâtiment
  - 3.2. Droit de préemption urbain
- 4. DOMAINE ET PATRIMOINE**
  - 4.1. Intervention de M. GILBERT Emilien (représentant de l'ONF – Forêt communale)
  - 4.2. ONF – Renouvellement d'engagement à la certification PEFC
  - 4.3. Salles communales – Fixation de tarifs de location pour les associations et les privés

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2020

## 5. FINANCES LOCALES

### 5.1. Demandes de subventions

- A) FC Hilsenheim – Appareil de traçage
- B) GUGGA Musik – Confection de costumes

## 6. AFFAIRES DE PERSONNELS

### 6.1. Remplacement de l'agent en charge de l'agence postale

## 7. DIVERS ET COMMUNIQUE

\_ \*\_\*\_\*\_\*\_

|                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------|
| <b>1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2020</b> |
|------------------------------------------------------------------------|

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020, préalablement transmis aux conseillers, est

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

|                                               |
|-----------------------------------------------|
| <b>2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE</b> |
|-----------------------------------------------|

Le conseil municipal, sur proposition de Mme la Maire

**DESIGNE** Mme BARTH Claire comme secrétaire de séance

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

|                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------|
| <b>3. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------|

### 3.1. Salle multisports – Avenant n° 2 au lot 3 – Bâtiment

- Afin de pouvoir délimiter l'aire de jeux futsal, il convient de créer un tracé adéquat au sol.
  - La plus-value pour le traçage est estimée à 923 € HT, soit 1 107,60 € TTC.
- Pour pouvoir adapter le branchement gaz au coffret du bâtiment existant, différents travaux sont nécessaires à savoir :

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2020

Travaux comprenant :

- Fourniture et pose de 8 ml conduite acier gaz 2'' + coude + soudure + peinture réglementaire + bande de protection spéciale pour tube enterré + colliers + accessoires
- 1 vanne 2'' + raccords à souder + coffret sous verre + étiquetage
- 1 vanne 1'' + raccords à souder + coffret sous verre + étiquetage
- 1 coffret sous verre supplémentaire + étiquetage
- 1 raccordement sur compteur existant + raccords
- 1 reprise et modification raccordement cuivre (salle existante)
- Tests et essais

➤ La plus-value est estimée à 4 443 € HT, soit 5 283.60 € TTC.

La plus-value totale de l'avenant n°2 du lot n° 3 s'élève à 5 366 € HT, soit 6 439,20 € TTC.

Le marché attribué à MATHIS passe de 2 700 398 € HT à 2 705 764 € HT.

Les crédits inscrits au budget permettent la prise en charge de cette dépense.

Mme la Maire est autorisée à signer la modification de marché conformément aux délégations de fonction accordées par le conseil municipal en séance du 23/06/2020. L'état d'avancement des travaux est communiqué aux conseillers : les travaux de terrassement ont démarré, le bar sera installé au courant de cette semaine et des devis de cloisonnement en bois des différents locaux de rangement sont en cours.

Une pré-réception des travaux est prévue le 07 octobre 2020. La réception finale des travaux n'est pas connue.

**Le conseil municipal prend acte, aucune observation particulière n'est émise**

## **3.2. Droit de préemption urbain**

Dans le cadre du droit de préemption, la commune est prioritaire pour acquérir les biens avant d'être proposé aux acquéreurs potentiels.

La Maire n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les transactions soumises au conseil

**Le conseil municipal prend acte, aucune observation particulière n'est émise**

|                                 |
|---------------------------------|
| <b>4. DOMAINE ET PATRIMOINE</b> |
|---------------------------------|

## **4.1. Intervention de M. GILBERT Emilien ( Représentant de l'ONF – Forêt communale)**

Mr GILBERT se présente rapidement à la commune.

Il fait un rappel historique de la forêt (322 ha) et de son état actuel avec notamment le dépérissement du frêne dû au champignon « la chalarose ». Ce phénomène est inquiétant pour nos forêts. Il n'y a

# **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2020**

presque plus aucun frêne sur pied. Un important volume de bois malade est extrait de la forêt. Il est destiné à être vendu aux professionnels pour du bois de chauffage.

Concernant la certification PEFC à laquelle la Commune avait déjà adhéree, il explique que la commune doit être en possession d'un document de gestion de la forêt. Ce document validé par le conseil est valable pour la période allant de 2018 à 2037. Ce document retrace l'inventaire de la forêt et les programmes de coupes et de travaux à réaliser.

La certification permet lors des ventes d'avoir la traçabilité des provenances des bois et de certifier la qualité du bois grâce à la prise en compte du processus d'amélioration et des règles de gestion forestière durable.

La certification PEFC permet aussi de pouvoir prétendre à des subventions, notamment dans le cadre du Projet REMOBIO. La commune est localisée dans une zone éligible au projet REMOBIO, projet financé par l'ADEME qui délivre sous certaines conditions, une aide financière aux communes ayant des peuplements de frênes impactés par la chalarose.

Le projet REMOBIO a fait l'objet récemment d'une prolongation d'un an.

A ce titre, la commune peut bénéficier jusque fin 2020, sur la base de critères d'éligibilité définis, d'une aide (estimée à 10 000€) à l'investissement forestier notamment pour les travaux de plantation en vue de mobiliser des volumes de bois supplémentaires dans le respect des usages bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie. Le coût de cet engagement est estimé à 27 000 € HT pour le repeuplement de 4 ha (parcelles 16 & 25). La commune devra s'engager à faire réaliser ces travaux dans un délai de 2 ans.

L'adjointe en charge du domaine « Forêt » remercie Mr GILBERT pour son intervention.

La Maire informe les conseillers que des courriers de sensibilisation seront adressés aux propriétaires forestiers privés leur demandant d'entretenir leurs parcelles et notamment de dégager les arbres morts tombés sur les chemins forestiers en limite de leur parcelle. Mr GILBERT informe l'assemblée que les propriétaires privés peuvent également bénéficier de subvention pour l'aide au reboisement par le truchement des CRPF

Une commission communale se réunira ultérieurement afin d'échanger sur cette thématique

**Le conseil municipal prend acte de cette présentation.**

## **4.2. ONF – Renouvellement d'engagement à la certification PEFC**

Il est exposé au Conseil Municipal la nécessité pour la commune de se réengager dans la certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable des forêts.

Après avoir entendu les explications fournies par le technicien de l'ONF Mr GILBERT, et après délibéré, le Conseil municipal

# **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2020**

## **DECIDE :**

- D'engager la commune dans la certification forestière PEFC, pour une durée illimitée, auprès de l'entité d'accès à la certification « PEFC Grand Est » et d'accepter que cette participation au système PEFC soit rendue publique.
- De respecter et faire respecter à toute personne intervenant dans la forêt, les règles de gestion forestière durable en vigueur (PEFC/FR ST 1003-1:2016).
- D'accepter les visites de contrôle en forêt de PEFC Grand Est et l'autoriser à consulter, à titre confidentiel, tous les documents, conservés au moins pendant 5 ans, permettant de justifier du respect des règles de gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1:2016) en vigueur.
- De s'engager à mettre en place les actions correctives qui lui seront demandées par PEFC Grand Est en cas de pratiques forestières non conformes, sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.
- D'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1:2016) sur lesquelles le Conseil municipal s'est engagé pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, le Conseil Municipal aura le choix de poursuivre son engagement, ou de résilier son engagement par courrier adressé à PEFC Grand Est.
- De signaler toute modification concernant la forêt de la commune, notamment en cas de modification de la surface de la forêt (achat/vente, donation ,...), en informant PEFC Grand Est dans un délai de 6 mois et en fournissant les justificatifs nécessaires.
- De s'engager à honorer la contribution à PEFC Grand Est.
- D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaire à cet engagement et à ordonner le versement de la contribution correspondante.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **4.3. Salles communales – fixation de tarifs de location pour les associations et les privés**

Le conseil municipal est amené à statuer sur les propositions de tarifs de location des différentes salles et bien communaux.

Après débat, le conseil municipal fixe les tarifs applicables au 01/11/2020 comme ci-dessous. Toutefois ces tarifs feront l'objet d'une discussion approfondie en commission communale afin d'être représentés en séance du conseil municipal.

Mme la Maire informe les conseillers que l'armoire électrique située au 1 place de la mairie près de la maison Gerber sera remise aux normes et un branchement électrique sera intégré afin de permettre un raccordement électrique lors des différentes manifestations se déroulant sur le parking de la mairie. Une réflexion est à mener quant au raccordement de la maison Gerber sur le coffret électrique et la suppression de son branchement actuel

## **ADOpte PAR 22 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION**

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2020

## TARIFS LOCATIONS DIVERSES

| TARIFS LOCATIONS DIVERSES        |                                 |                         |                             |                   |                      |
|----------------------------------|---------------------------------|-------------------------|-----------------------------|-------------------|----------------------|
|                                  |                                 |                         |                             |                   |                      |
|                                  |                                 |                         |                             |                   |                      |
| SALLE POLYVALENTE                |                                 | ASSOCIATIONS<br>LOCALES | ASSOCIATIONS<br>EXTERIEURES | PRIVES<br>COMMUNE | PRIVES<br>EXTERIEURS |
|                                  | caution                         | 1 500,00 €              | 1 500,00 €                  | 1 500,00 €        | 1 500,00 €           |
|                                  | grande salle                    | 280,00 €                | 500,00 €                    | 280,00 €          | 500,00 €             |
|                                  | 1/2 salle                       | 200,00 €                | 300,00 €                    | 200,00 €          | 300,00 €             |
|                                  | HALL ENTREE                     | 80,00 €                 | 160,00 €                    | 80,00 €           | 160,00 €             |
|                                  | PODIUM                          | 100,00 €                | 100,00 €                    | 100,00 €          | 100,00 €             |
|                                  | <b>CUISINE</b>                  |                         |                             |                   |                      |
|                                  | USAGE COMPLET                   | 150,00 €                | 300,00 €                    | 150,00 €          | 300,00 €             |
|                                  | USAGE REDUIT                    | 100,00 €                | 200,00 €                    | 100,00 €          | 200,00 €             |
|                                  | <b>ACTIVITES SPORTIVES</b>      |                         |                             |                   |                      |
|                                  | GRANDE SALLE/HEURE              | 4,00 €                  | 13,00 €                     |                   |                      |
|                                  | SALLE JUDO/HEURE                | 2,60 €                  | 6,00 €                      |                   |                      |
|                                  |                                 |                         |                             |                   |                      |
| SALLE MULTISPORTS                |                                 | ASSOCIATIONS<br>LOCALES | ASSOCIATIONS<br>EXTERIEURES | PRIVES<br>COMMUNE | PRIVES<br>EXTERIEURS |
|                                  | CAUTION POUR ESPACE BAR+CUISINE | 1 500,00 €              | 1 500,00 €                  |                   |                      |
|                                  | ESPACE BAR + CUISINE            | 150,00 €                | 500,00 €                    |                   |                      |
|                                  | ACTIVITES SPORTIVES/H           | 5,00 €                  | 15,00 €                     |                   |                      |
|                                  |                                 |                         |                             |                   |                      |
| MAISON DES ASSOCIATIONS          |                                 | ASSOCIATIONS<br>LOCALES | ASSOCIATIONS<br>EXTERIEURES | PRIVES<br>COMMUNE | PRIVES<br>EXTERIEURS |
|                                  | CAUTION                         |                         |                             | 500,00 €          | 1 000,00 €           |
|                                  | REUNION                         | GRATUIT                 | 6€/H                        |                   |                      |
|                                  | MANIFESTATIONS                  | 170,00 €                | 270,00 €                    |                   |                      |
|                                  | MARIAGES                        |                         |                             | 220,00 €          | 270,00 €             |
|                                  | BAPTEMES/COMMUNION/APERO        |                         |                             | 130,00 €          | 200,00 €             |
|                                  | MARIAGE                         |                         |                             |                   |                      |
|                                  | ACTIVITES SPORTIVES             | 3€/H                    | 6€/H                        |                   |                      |
|                                  |                                 |                         |                             |                   |                      |
| MAISON GERBER                    |                                 | ASSOCIATIONS<br>LOCALES | ASSOCIATIONS<br>EXTERIEURES |                   |                      |
|                                  | HEURE                           | 3,00 €                  | 6,00 €                      |                   |                      |
|                                  |                                 |                         |                             |                   |                      |
| MILLE CLUB                       |                                 | ASSOCIATIONS<br>LOCALES | ASSOCIATIONS<br>EXTERIEURES | PRIVES<br>COMMUNE | PRIVES<br>EXTERIEURS |
|                                  | CAUTION                         | 80,00 €                 | 80,00 €                     | 80,00 €           | 80,00 €              |
|                                  | JOURNEE                         | 50,00 €                 | 50,00 €                     | 50,00 €           | 50,00 €              |
|                                  | 1/2 JOURNEE                     | 30,00 €                 | 30,00 €                     | 30,00 €           | 30,00 €              |
|                                  | HEURE                           | 3,00 €                  | 6,00 €                      | 6,00 €            | 6,00 €               |
|                                  |                                 |                         |                             |                   |                      |
| DROIT DE PLACE/JOURNEE OU SOIREE |                                 |                         |                             |                   |                      |
|                                  | 0 à 5 ml                        | 12 €/journée ou soirée  |                             |                   |                      |
|                                  | par ml supplémentaire           | 2€/ml                   |                             |                   |                      |

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2020

## 5. FINANCES LOCALES

### 5.1. Demandes de subventions

#### A) FC Hilsenheim – Appareil de traçage

Le FC Hilsenheim sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention pour l'achat de matériel de traçage des terrains de jeux.

La Municipalité propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 531 € représentant 50 % du montant TTC de l'acquisition sur présentation de la facture acquittée par le club.

**ADOpte PAR 22 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION**

#### B) GUGGA Musik – confection de costumes

L'association GUGGA Musik souhaite renouveler ses costumes de type veste redingote. (43 modèles adulte & 2 modèles enfant).

Les frais de confection s'élèvent à 8 490 €.

La Municipalité propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 1700 € représentant 20 % des frais de confection sur présentation de la facture acquittée par le club.

Ces subventions pourraient être prises en charge par le budget comme suit :

| Imputation budgétaire | Intitulé                           | Montant      |
|-----------------------|------------------------------------|--------------|
| D.022                 | Dépenses imprévues                 | - 2 231,00 € |
| D.6748                | Autres subventions exceptionnelles | + 2 231,00 € |

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Une discussion sera engagée en commission afin de définir les taux de subvention pouvant être alloués aux associations ainsi que les plafonds maximum

### 5.2. Décisions modificatives

- Suite à un permis de construire modificatif déposé par un administré dont sa parcelle est assujettie à la PVR (participation pour voies et réseaux), la surface de terrain desservi pour calculer la PVR a passé de 1304 m<sup>2</sup> à 858 m<sup>2</sup>.  
Il appartient à la commune de rembourser 2 536 € au pétitionnaire et de procéder aux virements de crédits comme suit :

| Imputation budgétaire | Intitulé                                | Montant      |
|-----------------------|-----------------------------------------|--------------|
| D.022                 | Dépenses imprévues                      | - 2 536,00 € |
| D.673                 | titres annulés sur exercices antérieurs | + 2 536,00 € |

**ADOpte A L'UNANIMITE**

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 29 SEPTEMBRE 2020

- Dans le cadre des récompenses « Maisons Fleuries - 2019 », un dépassement de crédits est constaté à hauteur de 1 141€. Ce dépassement est justifié par le nombre de prix distribués aux administrés (+35 qu'en 2018), mais également à une dotation exceptionnelle supplémentaire à l'ensemble des primés pour compenser l'annulation de la soirée maisons fleuries.

Il convient de régulariser cette situation comme suit :

| Imputation budgétaire | Intitulé           | Montant      |
|-----------------------|--------------------|--------------|
| D.022                 | Dépenses imprévues | - 1 141,00 € |
| D.6714                | Bourses et prix    | + 1 141,00 € |

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### 6. AFFAIRES DE PERSONNELS

#### 6.1. Remplacement de l'agent en charge de l'agence postale communale

Pour des raisons de santé, l'agent en charge de l'agence postale communale sera absente à compter du 05/10 et pour une période d'environ un mois.

Il convient d'assurer ce service à minima à raison de 2 ouvertures au public d'une ½ journée par semaine. (les mardi et vendredi après-midi)

La proposition d'avoir recours à un service intérimaire avec lequel la Poste a passé des conventions est écartée par la Municipalité qui propose de former 1 ou 2 agents du secrétariat pour prendre en charge en plus de leurs tâches, l'accueil de l'agence postale communale.

Après délibéré, le conseil municipal

**DECIDE** pendant toute la durée d'absence de l'agent, de réduire la plage horaire d'accueil au public et de n'ouvrir le guichet que les mardi et vendredi après- midi.

**DE FORMER** 1 à 2 personnes du secrétariat de la mairie

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### 7. DIVERS ET COMMUNIQUES

- Commission relation publique : jeudi 01/10 à 18 h  
Jeudi 05/11 à 20 h  
Jeudi 03/12 à 20 h
- Commission environnement : date reste à définir selon les disponibilités de Mr GILBERT Emilien
- Commission fleurissement : 27/10 à 19h
- Commission des travaux/finances : mardi 17/11 à 19h
- Repas des aînés en décembre : annulé
- Marché de Noël : maintenu à ce jour (peut évoluer selon les directives)

## **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2020**

- Carnaval 2021 : 06/11 réunion avec tous les organisateurs du secteur pour se prononcer sur la faisabilité de cette manifestation au vu du contexte sanitaire actuel
- Recensement INSEE de la population : janvier/février 2021
- Nuisances lumineuses provenant de l'Entreprise HEIM en zone d'activités : à relancer
- Panneau passage protégé à rehausser à la hauteur du giratoire de la zone d'activités
- Dysfonctionnement d'un lampadaire rue du Cygne à hauteur de la propriété FAIVET
- Impasse de l'Etang : panneau de rue à supprimer
- Rue de Bindernheim : passage protégé à matérialiser à la hauteur de la MDA

Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 22 heures

Fait à HILSENHEIM le 01/10/2020  
La Maire  
Mireille MOSSER